



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL M57 COMMUNE :

COMMUNE DE BAULAY

Sommaire :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Source INSEE : Population totale au 1^{er} janvier 2023 : 320

Principaux ratios : *Source base 2023 DGFIP*

Données Socio-démographiques	2022	Commune 2023	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	311	318			
Nbre foyers fiscaux	187	187			
Part des foyers non imposables	65.8 %	67.4 %	55.6 %	51.7 %	55.8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	20 399	21 255	26 358	29 287	27 700

Données économiques	2022	Commune 2023	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	184	180			
Dont résidence secondaire	14.1 %	10.6 %	9.5 %	14.5 %	18.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires	98.5 %	98.5 %	88 %	87 %	85.8 %
Taxe Foncière					
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.2 %	1.2 %	6.5 %	7.3 %	7.1 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	3	3	12	15	16
Au profit du GFP					

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Résultat d'Exercice :

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	224 572.53
RECETTES FONCTIONNEMENT	237 154.83
RÉSULTAT 2023	12 582.30
EXCÉDENT 2022	157 660.96
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	170 243.26
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES INVESTISSEMENT	77 416.79
RECETTES INVESTISSEMENT	115 915.35
RÉSULTAT 2023	38 498.56
DÉFICIT 2022	-78 150.13
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	-39 651.57
RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	5 066.80
RECETTES	
Besoin de financement des RAR	5 066.80
Résultat de clôture section investissement	-39 651.57
DÉFICIT DE FINANCEMENT INVEST	-44 718.37

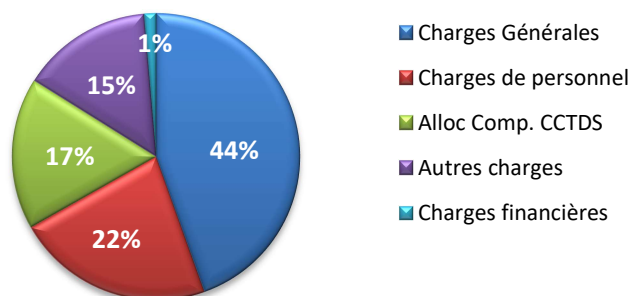
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT	2024	2023	2022
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	224 572.53 €	238 309.82 €	180 930.18 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	237 154.83 €	318 123.43 €	284 947.08 €
RÉSULTAT ANNEE N	12 582.30 €	79 813.61 €	104 016.90 €
EXCÉDENT ANTERIEUR N-1	157 660.96 €	175 061.48 €	114 011.38 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT *	170 243.26 €	254 875.09 €	218 028.28 €

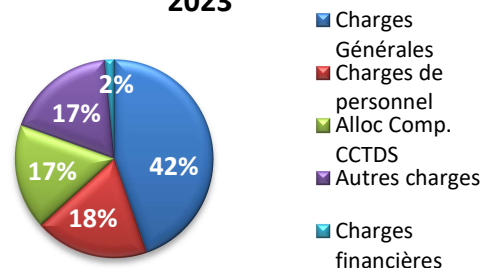
*Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 224 572.53 € (2023 : 238 309.82 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



Les dépenses de fonctionnement sont constituées de l'ensemble des charges liées :

- Au personnel communal : 1 poste de secrétaire de mairie (18 H) 1 poste d'agent d'entretien des locaux (4 H) 1 poste d'employé de communes (17H30).
- Aux indemnités des élus locaux et autres dépenses obligatoires (SDIS – ONF etc..),
- A l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

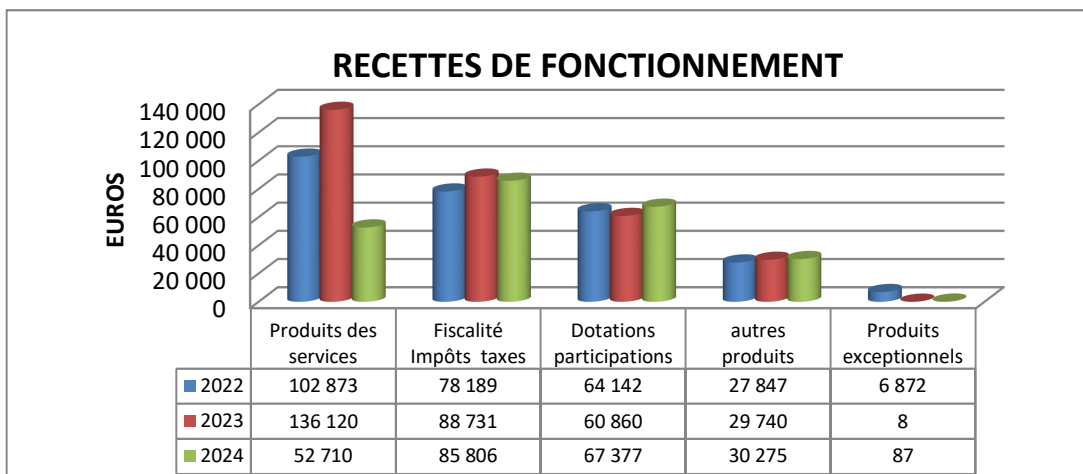
Principaux projets de réparations et d'entretien des bâtiments réalisés pour la section fonctionnement :

TRAVAUX FONCTIONNEMENT 2024	REALISE
Monument aux morts - Reprise des noms	980 €
Curage de fossé du cimetière à l'Acheneau	4 350 €
Batterie feu tricolore rue du Stade	1 530 €
Dératisation des égouts 1 passage /an	788 €
Fleurissement du village	446 €
Entretien bâtiments communaux	1 070 €
Entretien des logements communaux (réfection 1 logement)	9 789 €
Entretien des cloches de l'église (+remplacement moteur)	1 233 €
Entretien voirie	3 923 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 237 154.83 € (2023 : 318 123.43€)

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, locations des logements, location de salle..), à la vente de Bois...

A noter en 2024 une baisse des recettes liée aux ventes de bois, 27 955 € en 2024 contre 122 384 € en 2023 (97 588 € en 2022 et 50 289 € en 2021).



SECTION D'INVESTISSEMENT :

	2024	2023	2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	77 416.79 €	125 299.80 €	113 327.36 €
Dont frais études recherches	2 340 €	0	0
Dont Travaux/ Matériel /Equipment	57 0778.69 €	108 003.16 €	94 998.82 €
dont dépenses d'ordres entre sections	0 €	369.94 €	3 584 €
Dont remboursement emprunt (<i>capital</i>)	17 298.10 €	16 926.70 €	14 744.54 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	115 915.35 €	53 139.47 €	145 459.92 €
Dont FCTVA et Taxe d'Aménagement	3 199.22 €	9 802.73 €	7 008 €
Dont dotation 1068	97 214.13 €	42 966.80 €	70 662 €
Dont recettes d'ordres de fonctionnement	87 €	0 €	6 084 €

La section investissement est principalement alimentée par l'excédent de la section de fonctionnement. Le déficit d'Investissement est comblé en créditant l'enveloppe budgétaire 1068, ce qui permet à la commune d'investir sur le long terme.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 : 77 416.79 € (2023 : 125 299.80 €)

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité, et au remboursement des emprunts pour la part du capital.

Les investissements réalisés en 2024 sont détaillés ci-dessous, les travaux engagés qui n'ont pu être réalisés sont reportés en 2025.

TRAVAUX INVESTISSEMENT 2024	PRÉVU*	RÉALISÉ	REPORT 2025 (RAR)
	106 107 €	60 118.69 €	5 066.80 €

(*Restes A Réaliser de 2023 inclus) L'écart entre le prévu et le réalisé correspond aux crédits initialement prévus pour la rénovation de la salle des Fêtes, une réévaluation financière de l'ensemble du projet est nécessaire les études sont envisagées en 2025.

PROJET INVESTISSEMENT 2024	REALISÉ	Restes à Réaliser en 2025
Travaux Sylvicoles	8 828.50 €	5 066.80 €
Logements communaux (remplacement chaudière-raccordement micro station)	5 356.44 €	
Remorque tracteur tondeuse	319 €	
Etude portance des charpentes (panneaux photovoltaïques)	2 340 €	
Acquisition matériel divers -	498 €	
Ancienne école : Aménagement – accessibilité	24 485.49 €	
Voirie - Panneaux signalisation - feux récompenses	2 065.65 €	
Clôture terrain de Football (*RAR 2023)	9 756 €	
Fin Rénovation du lavoir de la Bichette	6 469.61 €	
TOTAL PROJETS TRAVAUX INVESTISSEMENT 2023	60 118.69 €	5 066.80 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 : 115 915.35 € 2023 : 53 139.47 €

Les recettes d'investissement 2024 ont augmenté par rapport à 2023, la commune a bénéficié de subventions par le département et le souvenir Français pour les travaux de restauration du lavoir (13 755 €) et de restauration du monument aux morts (1 200 €)

Comme expliqué en début de section, les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement, le déficit d'Investissement est comblé en créditant l'enveloppe 1068*, le déficit à combler ayant augmenté en 2024, les recettes suivent :

Principales recettes d'investissement	2024	2023	2022	2021
FCTVA	2 672.51	4 730	6185	10 576
Taxe Aménagement	526.71	565	822	0
Subventions	14 955			
Fond réserve 1068*	97 214.13	42 967	70 662	23 630

La commune non assujettie à TVA peut récupérer la TVA des dépenses d'investissement auprès de l'Etat, par le biais d'une demande de FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). La Taxe d'aménagement correspond aux recettes perçues suite aux travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe.

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4 :

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 01/01/2024	annuité pour l'exercice		Année de fin	Dette en capital au 31/12/2024
					Capital	Intérêts		
2022	CRCA	TRAVAUX CIMETIERE	60 000.00	56 701.82	2 678.54	746.38	2042	54 058.86
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	12 074.21	1 565.47	458.82	2030	10 508.74
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	50 439.00	6 941.61	1 210.59	2030	43 497.39
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	17 435.71	6 112.48	629.28	2026	11 323.23
TOTAL			306 832.67	136 650.74 €	17 298.10	3 045.07		
					20 343.17			

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation en 2021, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est devenue le nouveau taux de référence pour la commune.

Depuis 1^{er} janvier 2023, le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté par les collectivités, cependant elle ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, le taux est celui fixé depuis 2019.

Les taux n'ont pas évolués en 2024 à savoir :

- Foncier bâti : 38.74 %
- Foncier non bâti : 29.52 %
- Habitation : 7.10 %

Total des produits attendus et perçus	Perçu 2024	Prévision 2024	Perçu 2023
TFB- TFNB- TH	68 816	68 307	65 956
dont Taxe d'habitation	2 692	2 521	2 430
Allocations compensatrices	1 257	1 257	1 247
FNGIR	6 775	6 775	6 775
Total fiscalité directe locale	76 848	76 339	73 978

La commune vote les taux d'imposition, l'état transmet les bases d'imposition sur lesquelles sont appliqués ces taux. Lorsque les taux restent identiques mais que les recettes augmentent ou diminuent, cela correspond aux variations des bases d'imposition (qui varient chaque année).

Fait à Baulay, le 11 avril 2025

Le Maire,
Frédéric GERARD



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 : Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.